

Annexe 5 – Candidature à la liste d'aptitude d'accès à l'échelle de rémunération de professeur de chaires supérieures (article R. 914-64 du Code de l'éducation)

Académie de	
Discipline :	
Nom d'usage :	Type, nom et adresse de l'établissement d'exercice :
Nom de famille :	
Prénoms :	
Date de naissance : _ _ _	
I. Note pédagogique* (joindre obligatoirement le rapport d'inspection)	
Note obtenue :	
Date de l'inspection :	
*Lorsque les agents ont bénéficié d'une note arrêtée au 31 août 2016 (ou 31 août 2017 pour les situations particulières) selon les orientations définies par la note DGRH B2-3 n° 2016-0072 DU 16/12/2016, celle-ci est nécessairement prise en compte pour l'appréciation que vous aurez à formuler. Vous veillerez à tenir compte, le cas échéant, de l'ancienneté de la note dans le cadre de votre appréciation.	
II. Échelon au 1 ^{er} septembre de l'année de promotion (joindre obligatoirement les pièces justificatives)	
Échelon : _	
Date d'entrée dans l'échelon :	
III. Affectation en CPGE (joindre obligatoirement l'emploi du temps)	
Classes:	
Date d'affectation :	
Nombre d'heures :	
Ayant pris connaissance de la note de service, je certifie exacts les renseignements et complets les diplômes figurant au présent dossier.	
Fait à le	Signature
Avis du recteur	